



Résumé d'entretien: Mario Di Tommaso, gouvernement de l'Ontario

Contexte

Mario Di Tommaso est le sous-solliciteur général, Sécurité communautaire, au ministère du Solliciteur général (**SOLGEN**) de l'Ontario. M. Di Tommaso est responsable du portefeuille de la sécurité communautaire au SOLGEN, où il est notamment chargé de superviser diverses parties du ministère qui fournissent des services et élaborent des politiques relativement à la sûreté et à la sécurité de la population ontarienne. Ce portefeuille a également pour rôle de surveiller la Police provinciale de l'Ontario (la **PPO**). Le commissaire de la PPO, Thomas Carrique, relève de M. Di Tommaso, et le SOLGEN exerce le pouvoir décisionnel, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, en ce qui concerne les changements apportés au budget de la PPO, y compris l'obtention de fonds supplémentaires dans le but d'accroître les ressources humaines, de fournir des services ou d'acheter du matériel. Le commissaire Carrique conserve la compétence exclusive à l'égard de l'ensemble des opérations quotidiennes de la PPO, y compris le déploiement des agents de la PPO.

Au cours des événements de janvier et de février 2022, le rôle de M. Di Tommaso relativement au Convoi de la liberté était de recevoir des renseignements de diverses sources, d'informer ses supérieurs (notamment la sollicitrice générale de l'époque, Sylvia Jones, maintenant ministre (la **ministre Jones**)) et de proposer des solutions au barrage de Windsor et à l'occupation d'Ottawa qui pourraient être mises en œuvre ou facilitées par l'Ontario. En outre, il a aidé en recensant les ressources que la province de l'Ontario pouvait offrir et en soulignant l'urgence de la situation dans ses engagements. Pendant cette période, M. Di Tommaso a pris des notes détaillées¹.

M. Di Tommaso a été interrogé par Gabriel Poliquin et Jean-Simon Schoenholz le 28 septembre 2022. Les questions concernant le présent résumé doivent être adressées à Jean-Simon Schoenholz.

Collaboration avec les fonctionnaires fédéraux, la ville d'Ottawa et les forces de l'ordre

M. Di Tommaso a été informé quotidiennement par le commissaire Carrique. La ministre Jones n'a pas participé à ces séances d'information, mais M. Di Tommaso l'a informée des renseignements obtenus lors de celles-ci. Ces séances d'information ont commencé

¹ ONT00005153 (le 3 février 2022); ONT00003843 (le 7 février 2022); ONT00005154 (le 8 février 2022); ONT00003844 (le 9 février 2022); ONT00005155 (le 10 février 2022); ONT00005156 (le 11 février 2022); ONT00005157 et ONT00003846 (le 13 février 2022); ONT00003847 (le 14 février 2022); ONT00003848 (le 23 février 2022).



après la première fin de semaine de manifestations à Ottawa. M. Di Tommaso a expliqué que la province s'attendait à ce que le Service de police d'Ottawa (le **SPO**) soit en mesure de bien gérer cet événement spécial. Ce n'est que lorsque les manifestants ne sont pas partis après la première fin de semaine que M. Di Tommaso a commencé à recevoir des mises à jour régulières de la part du commissaire Carrique.

M. Di Tommaso n'était pas en communication de façon régulière avec l'ancien chef Sloy, bien qu'il ait pris part à plusieurs appels auxquels le chef a participé, notamment les 6, 7 et 8 février 2022. Par ailleurs, M. Di Tommaso n'était pas directement et régulièrement en communication avec le service de police de Windsor (le **SPW**), mais il est possible qu'il ait parlé au téléphone avec l'ancienne chef du SPW, Pam Mizuno.

Le 3 février 2022, M. Di Tommaso s'est entretenu par téléphone avec Rob Stewart, sous-ministre de Sécurité publique Canada. M. Di Tommaso ne se souvient pas qui a organisé l'appel. À ce moment-là, un grand convoi était arrivé à Ottawa la fin de semaine précédente et les participants n'étaient pas repartis après la fin de semaine. L'appel avait pour but de discuter de ce qui pouvait être fait à l'égard de ces manifestations. Selon les notes de M. Di Tommaso, M. Stewart a affirmé que [TRADUCTION] « les politiques sont très exposés ». M. Di Tommaso a compris que M. Stewart faisait référence à l'opinion de M. Stewart selon laquelle les politiciens fédéraux étaient politiquement vulnérables. M. Stewart a également souligné qu'on se trouvait devant une [TRADUCTION] « impasse », car les manifestants s'étaient bien installés et aucune mesure significative n'était prise pour les déloger. M. Stewart a également noté qu'il n'y avait pas de leader identifiable à la tête de ce mouvement de protestation. M. Di Tommaso et M. Stewart ont eu une discussion générale sur la façon d'inciter les manifestants à quitter Ottawa².

Le 3 février 2022, M. Di Tommaso et le chef du service de police de Toronto (le **SPT**), James Ramer, ont également eu un entretien téléphonique. À ce moment, on s'attendait à ce que les convois se dirigent bientôt vers Toronto. On craignait sérieusement qu'ils tentent de paralyser Toronto comme ils l'avaient fait à Ottawa. M. Di Tommaso a demandé au chef Ramer quel était son plan et s'il avait besoin de ressources supplémentaires. Le chef Ramer a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'obtenir des Unités du maintien de l'ordre public (**UMOP**) supplémentaires auprès d'autres services de police municipaux en Ontario. La PPO n'a pas été en mesure d'envoyer des ressources à Toronto le 5 février 2022, mais M. Di Tommaso croit savoir qu'elle a reçu des ressources du service de police régional de Peel. Lorsque M. Di Tommaso a parlé au chef Ramer, ce dernier lui a dit que le SPT travaillait activement à la finalisation de son plan. Le chef Ramer a informé M. Di Tommaso qu'Ottawa n'avait pas encore de plan officiel. C'était la première fois qu'il entendait pareille information, bien qu'elle lui ait été confirmée par la suite par de nombreuses autres sources.

² ONT00005153.



Selon M. Di Tommaso, la réponse aux manifestations à Toronto était différente de celle d'Ottawa parce que 1) le convoi était beaucoup plus petit; 2) les véhicules qui se dirigeaient vers Toronto étaient principalement des camionnettes et des véhicules à moteur plus petits, avec seulement quelques poids lourds; et 3) Toronto ne permettait pas aux camions de s'installer dans le centre-ville. Le SPT a créé un périmètre de sécurité solide pour empêcher leur entrée autour de Queen's Park et sur University Avenue. Le SPT n'a pas eu besoin de ressources supplémentaires importantes pour y parvenir, mais M. Di Tommaso croit savoir que certains agents ont été prêtés par le service de police régional de Peel.

Plus tard, le 3 février 2022, M. Di Tommaso a eu un entretien téléphonique avec le commissaire Carrique. Le commissaire Carrique l'a informé que les chefs de police étaient très préoccupés par le leadership du chef Sloly et que ce dernier n'avait pas encore élaboré de plan exhaustif pour mettre fin à l'occupation d'Ottawa. Le commissaire Carrique a également signalé – pour la première fois – à M. Di Tommaso qu'un convoi pourrait se diriger vers le pont Ambassador à Windsor.

M. Di Tommaso a expliqué qu'il comprend que les ressources de la PPO auraient pu être mises à la disposition du SPO beaucoup plus tôt si celui-ci avait mis en place un plan exhaustif. Un tel plan devrait normalement indiquer le nombre d'agents nécessaires, la durée requise de leur présence et les fonctions devant être exercées par ceux-ci. Si un pareil plan avait été mis en place dès le début, M. Di Tommaso pense que la PPO et la Gendarmerie royale du Canada (la **GRC**) auraient été prêtes à déployer leurs ressources. Il a expliqué que, d'après ce qu'il a compris, la PPO et la GRC ne pouvaient pas se permettre de voir leurs agents déployés sans rien faire.

M. Di Tommaso a affirmé qu'au cours des jours suivants, d'autres préoccupations concernant le leadership du chef Sloly lui ont été communiquées. M. Di Tommaso ne peut pas se prononcer sur la justesse de ces commentaires, car il avait peu de contacts personnels directs avec le chef Sloly.

Le 6 février 2022, M. Di Tommaso a participé à un appel avec des représentants de la ville d'Ottawa et du gouvernement fédéral³. À la fin de cet appel, il se rappelle que la conseillère à la sécurité nationale, Jody Thomas, a tenté de suggérer que l'Ontario, plutôt que le gouvernement fédéral, devrait s'occuper de l'occupation à Ottawa.

M. Di Tommaso a répondu qu'étant donné que des manifestants protestaient contre la politique de vaccination fédérale aux portes du Parlement, il était d'avis que le gouvernement fédéral avait un rôle important à jouer dans la recherche d'une solution. Il a fait remarquer que, bien que la rue Wellington relève de la compétence du SPO, il croit comprendre qu'il existe un protocole d'entente entre la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral concernant le maintien de l'ordre dans les rues adjacentes à la cité parlementaire. De plus, le gouvernement fédéral avait la possibilité d'envisager un

³ ONT00003842.



certain nombre de réponses politiques ou opérationnelles aux manifestations : il pouvait rencontrer les manifestants, modifier les politiques de vaccination fédérales ou fournir les ressources nécessaires à une intervention policière. Selon M. Di Tommaso, le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans le règlement de cette manifestation, car celle-ci se déroulait dans la région de la capitale nationale.

Au cours du même appel du 6 février, Steve Kanellakos, directeur municipal d'Ottawa, a indiqué que le maire Watson allait déclarer l'état d'urgence dans l'intention expresse de faire pression sur le premier ministre Ford pour qu'il exerce ses pouvoirs afin de mettre fin à l'occupation. M. Di Tommaso n'a pas discuté de ces propos avec le premier ministre Ford. À sa connaissance, la ville d'Ottawa n'a pas demandé officiellement au premier ministre Ford de déclarer l'état d'urgence provincial (contrairement à la demande de ressources policières supplémentaires, dont il est question ci-après).

M. Di Tommaso rappelle que, le 6 février 2022, la ministre Jones a publié un communiqué dans lequel elle affirmait que la police avait envoyé plus de 1 500 agents à Ottawa. Il s'agit du nombre exact d'agents de la PPO déployés à Ottawa depuis le début des manifestations. Le communiqué ne visait pas à annoncer le nombre d'agents déployés quotidiennement, car ce nombre fluctuait d'un jour à l'autre. Plus de 1 500 agents ont été déployés sur une période de dix jours. M. Di Tommaso peut confirmer que du 25 janvier 2022 au 7 février 2022, 1 704 agents ont été déployés à Ottawa⁴.

Le 7 février 2022, la ministre Jones a reçu une demande de 1 800 agents de police supplémentaires de la part du maire Watson et de la présidente du conseil d'administration du SPO, Diane Deans⁵. Bien que le SOLGEN ne soit pas chargé de prendre des décisions sur les questions opérationnelles du déploiement de la police, M. Di Tommaso a indiqué dans ses notes qu'on lui a dit que le chef Sloly avait l'intention de demander le double du nombre d'agents dont il avait réellement besoin. On a répondu à la demande d'Ottawa le 10 février 2022⁶. Dans cette réponse, la ministre Jones a indiqué qu'elle avait renvoyé la demande au commissaire de la PPO, car il revenait à la PPO de décider de l'affectation de ses ressources. M. Di Tommaso a expliqué que le commissaire a le pouvoir d'apporter toute aide temporaire ou d'urgence qu'il juge nécessaire lorsqu'un chef de police municipal en fait la demande, comme le prévoit la *Loi sur les services policiers*.

⁴ [ONT00005345](#).

⁵ [ONT00002343](#).

⁶ [ONT00000851](#).



Lors d'un appel avec M. Di Tommaso le 8 février 2022, le commissaire Carrique a mentionné que la GRC subissait des pressions énormes. M. Di Tommaso a confirmé qu'il avait compris que le commissaire faisait référence à des pressions de nature politique.

Plus tard dans la journée, M. Di Tommaso s'est entretenu au téléphone avec des fonctionnaires du gouvernement fédéral et de la ville d'Ottawa. En souhaitant la bienvenue aux participants à cet appel, M. Stewart leur a rappelé qu'ils devaient préserver la confidentialité de ce qui était discuté. M. Di Tommaso avait soulevé cette question auprès de M. Stewart, car la veille, le chef Sloly avait fait des commentaires aux médias dans lesquels il citait directement des propos tenus par M. Di Tommaso lors d'un appel précédent. M. Di Tommaso se souvient que le chef Sloly a répondu aux commentaires préliminaires de M. Stewart en disant qu'il (le chef Sloly) ne pouvait pas éviter les médias, qu'il avait été la cible de deux menaces de mort, qu'une campagne de salissage avait été lancée contre lui et, plus généralement, qu'on tentait de ternir sa réputation.

Le 9 février 2022, le SPW a demandé 100 agents supplémentaires⁷. À la connaissance de M. Di Tommaso, aucune réponse officielle n'a été fournie.

Plus tard, le 3 février 2022, M. Di Tommaso a eu un entretien téléphonique avec le commissaire Carrique. Il se souvient que le commissaire Carrique lui a fait savoir que la PPO avait cessé de focaliser ses efforts sur Ottawa pour se concentrer sur le pont Ambassador à Windsor. La priorité était devenue le pont Ambassador. C'était la décision du commissaire Carrique et M. Di Tommaso l'a acceptée. D'après ce que M. Di Tommaso a compris de son appel avec le commissaire Carrique, le SPW avait déjà obtenu le soutien supplémentaire de plus de 100 agents, conformément à sa demande de la veille.

M. Di Tommaso a expliqué qu'il avait compris que l'occupation à Ottawa était limitée à la [TRADUCTION] « zone rouge », la rue Wellington étant la principale cible. Bien qu'il s'agissait d'un inconvénient important, M. Di Tommaso a cru comprendre que cela ne présentait pas un risque prépondérant pour la sécurité publique. À Windsor, le blocage du pont Ambassador a eu une incidence considérable et significative sur la sécurité économique. Il a entraîné la fermeture d'usines et la perte d'emplois, et a été une source de préoccupation pour nos partenaires commerciaux américains. Les forces de l'ordre disposaient de ressources limitées et ne pouvaient pas efficacement faire face aux situations à Ottawa et à Windsor en même temps. M. Di Tommaso était également conscient du risque de voir apparaître d'autres manifestations dans d'autres régions de la province.

M. Di Tommaso a souligné qu'à l'époque, il croyait comprendre que le SPO n'avait toujours pas de plan officiel. D'après lui, le plan du SPO a été approuvé un jour ou deux

⁷ WIN00001648.



avant le 18 février 2022. Il croit que c'était après la démission du chef Sloly et après la fin du barrage routier à Windsor.

Le 10 février 2022, M. Di Tommaso a également été informé d'un appel entre le premier ministre Ford et le premier ministre Trudeau la veille, auquel il n'a pas participé. Il croit comprendre, d'après ses notes, que le cœur de cet appel portait sur la collaboration et sur le coût et les répercussions du barrage routier de Windsor pour le Canada. Il ne sait pas si cet appel a eu une incidence sur la décision du premier ministre Ford de déclarer l'état d'urgence provincial.

Plus tard, le 10 février 2022, le commissaire Carrique a tenu une séance d'information à l'intention des fonctionnaires provinciaux, au cours de laquelle il a fait part de son point de vue selon lequel les 1 800 agents supplémentaires demandés par le chef Sloly n'étaient pas représentatifs du nombre d'agents réellement requis à Ottawa. Il a également expliqué que les manifestants utilisaient la demande de ressources formulée publiquement par le chef Sloly pour réduire le cordon policier. Les manifestants savaient que s'ils commençaient à protester à l'extérieur d'Ottawa, ils attireraient les ressources policières dans cette ville, de sorte que les forces de l'ordre seraient incapables d'organiser une intervention significative à Ottawa.

Le 11 février 2022, le commissaire Carrique a informé M. Di Tommaso de la situation à Windsor. À ce moment, le commissaire Carrique avait déployé d'importantes ressources policières supplémentaires pour répondre au blocage du pont Ambassador, y compris entre 150 et 200 membres des UMOP de la PPO, de la GRC et des services de police de London. M. Di Tommaso a expliqué que cette démarche s'alignait sur la décision des services de police de prioriser la situation à Windsor. Selon lui, au début de l'occupation d'Ottawa, l'absence de plan opérationnel de la part du SPO a empêché le déploiement de ressources supplémentaires. Puis, lorsque les manifestants ont bloqué le pont Ambassador, cette situation est devenue prioritaire. M. Di Tommaso est d'avis que si les manifestants n'avaient pas bloqué le pont Ambassador, la situation à Ottawa aurait été réglée plus rapidement.

Le 13 février 2022, le commissaire Carrique a informé M. Di Tommaso de l'entente conclue par la ville d'Ottawa avec les organisateurs de la manifestation. M. Di Tommaso croit se souvenir qu'il a appris de M. Stewart que Dean French, ancien chef de cabinet du premier ministre Ford, représentait les manifestants. M. Di Tommaso n'a pas d'autres renseignements sur la participation de Dean French et n'a eu aucune interaction avec ce dernier.

Plus tard, le 13 février 2022, M. Di Tommaso a eu un entretien téléphonique avec M. Stewart. Au cours de cet appel, M. Stewart lui a dit que le gouvernement fédéral envisageait d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais qu'il était réticent à le faire, car les sanctions prévues par les décrets d'urgence provinciaux étaient plus importantes que celles que le gouvernement fédéral pourrait mettre en place en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. M. Di Tommaso ne se souvient de rien d'autre à propos de ce moment de la conversation.



Selon M. Di Tommaso, l'Ontario a aidé à mettre fin aux manifestations en menaçant d'imposer des amendes importantes en vertu de la déclaration de situation d'urgence de l'Ontario et du décret d'urgence en découlant. M. Di Tommaso ne se souvient pas d'avoir envisagé à l'époque que l'Ontario pourrait chercher à augmenter les amendes pour les infractions existantes. M. Di Tommaso a également noté que, le 11 février 2022, la ministre Jones a fait savoir au commissaire Carrique qu'elle était prête à rencontrer les dirigeants de la manifestation à Windsor à condition qu'ils acceptent de mettre fin à la manifestation⁸.

M. Di Tommaso sait que des appels ministériels tripartites ont eu lieu avec le maire de la ville d'Ottawa et des ministres fédéraux les 7, 8 et 10 février 2022. La ministre Jones a refusé de participer à au moins deux de ces trois appels. La ministre Jones n'a pas discuté de cette décision avec M. Di Tommaso et ce dernier ne peut rien dire à ce sujet.

Déclaration de situation d'urgence de l'Ontario

Le premier ministre Ford a exprimé son intention de déclarer une situation d'urgence le ou vers le 10 février 2022. Il a déclaré une situation d'urgence provinciale le 11 février. Le 12 février, la déclaration de situation d'urgence a été confirmée par le Cabinet, qui a pris un décret d'urgence accordant des pouvoirs supplémentaires à la police, aux autres agents des infractions provinciales et au registraire des véhicules à moteur.

M. Di Tommaso a reçu des directives du Bureau du Cabinet et du Cabinet du premier ministre quant au contenu de la déclaration et du décret d'urgence, et SOLGEN était chargé de travailler avec le Bureau des conseillers législatifs, ainsi qu'avec le ministère des Transports et d'autres, pour rédiger la déclaration et le décret d'urgence conformément à ces directives. M. Di Tommaso ne peut se prononcer sur les motivations du premier ministre Ford à déclarer l'état d'urgence, mais souligne que la déclaration de situation d'urgence a été confirmée par le Cabinet et que le Cabinet a également approuvé le décret d'urgence.

M. Di Tommaso confirme que le décret d'urgence visait à mettre fin aux situations à Ottawa et à Windsor.

M. Di Tommaso est d'avis que l'emploi par le gouvernement fédéral de la *Loi sur les mesures d'urgence* était utile, mais pas nécessaire. L'Ontario avait démontré qu'il était capable de gérer le barrage du pont Ambassador grâce à la déclaration provinciale et au décret d'urgence, ainsi qu'à d'autres outils juridiques existants comme l'injonction. En fait, il y a eu un certain nombre d'autres barrages routiers, tentatives de barrage routier ou manifestations en Ontario, à savoir notamment une tentative de barrage au pont Blue Water à Sarnia et des tentatives de barrage ou de manifestation à Fort Erie et à Cornwall. Ces problèmes ont été résolus grâce au déploiement de personnel policier et au recours à des ressources provinciales et fédérales, au besoin. Les décrets

⁸ ONT00000858.



d'urgence pris en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont néanmoins été utilisés par les services de police et leur ont été utiles à partir du moment où ils ont pu s'en servir.

Demandes d'aide et compétence des services de police

M. Di Tommaso a expliqué que la *Loi sur les services policiers* établit la façon dont les services de police municipaux doivent présenter des demandes d'aide au titre de l'article 9, disposition qui s'applique lorsque le chef de police estime qu'il existe une situation d'urgence dans la municipalité. Le chef de police municipal peut demander l'aide du commissaire de la PPO et est tenu d'en aviser le président de la commission des services policiers dès que possible. La présentation d'une demande d'aide par un service de police n'équivaut pas à la renonciation de ses pouvoirs policiers; le chef de police municipal demeure par défaut responsable des opérations policières dans son champ de compétence. Un service de police municipal peut demander à la PPO de diriger une opération particulière lors de la présentation de sa demande d'aide, ce qui n'a pas été le cas dans la présente affaire.

La GRC peut intervenir à la demande du service de police compétent. Le SPO a fait une telle demande dans le cas présent. La Commission des services policiers d'Ottawa a nommé un grand nombre d'agents spéciaux au sein de la GRC. Cette nomination les a habilités à faire appliquer les lois provinciales comme le *Code de la route*. Les agents de la GRC peuvent être nommés agents spéciaux en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les services policiers* par le commissaire de la PPO, dans le cas de la PPO, ou par la commission de police locale, dans le cas d'un service de police municipal. Le seul rôle du SOLGEN est d'approuver les nominations. Le SOLGEN a approuvé la nomination de 650 agents de la GRC au total. Ce processus s'est déroulé en environ 19 « séries » de nominations, du 5 au 25 février 2022.

M. Di Tommaso comprend que, dans le cas présent, le chef Sloly a également présenté des demandes d'aide auprès d'autres forces de police municipales. Cette décision relève de la discrétion des chefs de police locaux.

Le SOLGEN peut jouer un rôle en contribuant à faciliter l'utilisation de ressources non policières supplémentaires, le cas échéant. Dans le cas présent, M. Di Tommaso dit avoir adopté une approche proactive. Par exemple, après une discussion avec le commissaire Carrique, M. Di Tommaso a demandé à Teepu Khawja, chef de la gestion des situations d'urgence au SOLGEN, de se renseigner sur la disponibilité de camions de remorquage lourds. M. Khawja a communiqué avec ses homologues responsables de la gestion des situations d'urgence à New York et au Michigan, mais n'a pas reçu de réponse favorable.

Le 17 février 2022, le commissaire Carrique a écrit aux entreprises de remorquage pour leur demander de mettre des ressources de remorquage à la disposition de la PPO, conformément au paragraphe 7(1) du *Règlement sur les mesures d'urgence* fédéral



(C.P. 2022-107)⁹. M. Di Tommaso confirme qu'il a d'abord dû approuver le budget pour cette demande (c'est-à-dire afin de payer les entreprises de remorquage pour leurs services). Selon lui, bien que la demande ait été faite en vertu d'une autorisation fédérale, étant donné qu'elle a été présentée par la PPO, les dépenses seraient financées par le budget provincial, de sorte que les entreprises de remorquage puissent être payées pour leurs services en temps opportun (bien qu'il reconnaisse qu'il soit possible que des discussions aient lieu ultérieurement pour déterminer le responsable de ces dépenses).

⁹ ONT00000167.